

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE66

présenté par

Mme Coutelle, M. Blein, M. Goua, Mme Boistard, M. Goldberg, M. Bies, M. Borgel, M. Jibrayel, M. Laurent, M. Hanotin, Mme Hélène Geoffroy, Mme Fabre, Mme Bouziane, M. Bouillon, M. Malle, M. Gille, M. Montaugé, Mme Descamps-Crosnier, M. Sirugue, Mme Orphé, Mme Gueugneau et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Cet observatoire a pour mission l'analyse spécifique des discriminations et des inégalités entre les femmes et les hommes. L'ensemble des données et statistiques qu'il produit sont sexuées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer aux compétences de l'Observatoire National de la Politique de la Ville, l'analyse spécifique des inégalités entre les femmes et les hommes, et de permettre à l'ensemble des données et statistiques qu'il produit d'être sexuées."

Le rapport 2012 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS) révélait que la pauvreté, le chômage et la précarité n'ont jamais été aussi élevés pour les femmes vivant au sein de ces zones urbaines.

Ces inégalités territoriales accentuent la reproduction sociale et encouragent l'accumulation des handicaps pour les femmes.

Dès l'adolescence, les filles scolarisées en ZUS réussissent moins au brevet que les filles fréquentant un collège situé dans les quartiers environnants. Par la suite, quatre filles sur dix suivront un cursus professionnel, alors qu'une seule fille sur quatre s'orientera dans cette voie en dehors des ZUS.

Les situations familiales diffèrent également. Plus d'une famille sur quatre en ZUS est monoparentale contre moins d'une sur six dans les unités urbaines environnantes.

La précarité de ces situations se répercute sur leur statut d'activité, puisque les jeunes femmes des ZUS sont plus fréquemment femmes au foyer (17,1 %) que les femmes des quartiers environnants (6,7 %). Moins d'une femme de 25 à 64 ans sur deux est en emploi.

La possession de données chiffrées sexuées est indispensable au travail parlementaire pour rénover nos politiques publiques et lutter contre ces inégalités.